



SOMMAIRE

Perspectives 2011

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante

CFDT
4 bd de la Villette
75955 Paris Cedex 19

- ✚ Perspectives 2011
Les partenaires sociaux doivent apporter des réponses dans leurs domaines
- ✚ Priorité 2011
L'emploi des jeunes
- ✚ Négociation assurance chômage
Consolider les résultats obtenus en 2009
- ✚ Retraites complémentaires
Stabiliser les régimes Arrco et Agirc
- ✚ Dépendance
Pour une prise en charge solidaire de la perte d'autonomie
- ✚ Un, deux, trois, public !
Trois jours aux côtés des fonctionnaires
- ✚ Annexe
Résultats de l'enquête auprès des demandeurs d'emploi

Perspectives 2011

Les partenaires sociaux doivent apporter des réponses dans leurs domaines

2010 restera marquée par la réforme des retraites et la mobilisation qu'elle a générée. Elle a mis en évidence la difficulté récurrente dans notre pays à respecter le dialogue social.

La mobilisation a mis en exergue **les inégalités et le fort sentiment d'injustice**, renforcé après la crise.

La préoccupation générale sur les retraites, additionnée au discours excessivement optimiste du gouvernement quant à la situation économique de notre pays, ont fait passer la crise au second plan. **Or la crise est toujours là**, amplifiée par la crise monétaire et les difficultés européennes à apporter des réponses. Les chiffres du chômage que la trop molle reprise de l'économie ne parvient pas à faire baisser en sont le résultat le plus visible.

Les plans de rigueur successifs dans les pays européens, décidé de manière non concertée, **aggravent la situation** et diffèrent la sortie de crise.

Cette année 2011 s'ouvre sur **un climat de mécontentement social et des inquiétudes fortes** :

- Dans les entreprises, **les salariés craignent toujours les effets de la crise** ;
- Dans les fonctions publiques, ce sont **les personnels de l'éducation nationale, de Pôle emploi, des hôpitaux... qui souffrent de la politique budgétaire** du gouvernement et de ses conséquences en termes de désorganisation des services publics.

La CFDT interpellera rapidement le gouvernement sur ces politiques et sur les risques sociaux qu'elles engendrent.

Les priorités de la CFDT

Dans ce contexte, **les partenaires sociaux doivent apporter des réponses dans les domaines qui sont les leurs**. La réunion de cette semaine entre patronat et syndicats sur l'agenda social fixera les sujets et le calendrier à court et à moyen terme.

Les jeunes lourdement sanctionnés dans l'accès à l'emploi, au logement, à l'autonomie constituent une conflictualité latente qui peut exploser comme c'est le cas chez plusieurs de nos voisins européens, notamment dans les quartiers les plus fragiles où leur taux de chômage a progressé plus encore qu'ailleurs. C'est pour cela que **nous faisons des jeunes notre priorité**. Nous voulons renforcer leur accompagnement vers l'emploi et permettre de développer l'alternance.

Sur l'assurance chômage, nous devons prolonger l'esprit de la convention 2009. Nous chercherons aussi à instaurer des droits rechargeables pour les demandeurs d'emploi qui avaient retrouvé un travail pendant une période et viennent se réinscrire.

Dans la négociation sur **les retraites complémentaires**, nous allons chercher à stabiliser les régimes Arrco et Agirc et à harmoniser progressivement les règles de ces deux régimes.

D'autres négociations importantes vont s'ouvrir : **paritarisme, institutions représentatives du personnel et valeur ajoutée**.

Le gouvernement a mis le thème de **la dépendance** à son agenda. La CFDT s'y inscrit dans cet agenda et a rencontré la ministre la semaine dernière. Sur ce dossier, nous voulons avant tout construire une prise en charge solidaire de la perte d'autonomie.

L'Europe et le G20

Au-delà de nos frontières, l'Europe ne cesse montrer ses carences, elle progresse pourtant. Plus la mondialisation bouleverse la donne économique et sociale, plus **l'Europe s'affirme comme le bon niveau de réponse aux préoccupations nationales**. Il faut aller bien plus loin que ce qu'on décidé les chefs d'Etat. Il faut mettre à l'étude rapidement la fédéralisation d'une partie de la dette des Etats. Enfin, une réelle coordination politique économique et fiscale s'impose de plus en plus comme une véritable nécessité. Il n'est plus possible de se passer d'une vraie politique budgétaire européenne.

Le prochain sommet du G20 va se dérouler en France. Nous attendons qu'il permette d'apporter une vraie régulation des finances européennes. Nous devons faire entrer la préoccupation de l'emploi dans les discussions des chefs d'Etat. A ce titre, leur prochaine réunion, comme celle des ministres de l'emploi, sera un moment important pour la CFDT.

Déjà 2012

La précampagne pour **l'élection présidentielle de 2012 a déjà commencé**. La CFDT restera sur sa position historique de neutralité mais interviendra dans les débats. Les inégalités (en particulier fiscales), la protection sociale (les retraites) et le travail seront des thématiques importantes.

La CFDT s'exprimera dans les débats, comme celui sur les 35 heures, en mettant en avant la nécessité de revenir sur la construction d'un espace de dialogue social dans notre pays et en posant **la question de la méthode d'articulation entre démocratie politique et démocratie sociale**.

Priorité 2011

L'emploi des jeunes

Les jeunes ont été parmi les plus durement impactés par la crise. Pour autant, les problèmes qu'ils rencontrent ne sont pas apparus il y a deux ans.

Le chômage des jeunes s'explique à la fois par **l'allongement de la période d'insertion** des jeunes jusqu'à un emploi stable et par le **nombre important de jeunes exposés à la précarité** à cause d'un manque de qualifications, de réseaux, ou de leur origine ethnique ou géographique.

Deux approches marquent l'action de la CFDT :

- **Des mesures ciblées** pour répondre aux situations créées par les différents chocs conjoncturels.
- **Une approche intégrée et à long-terme sur l'emploi**, qui doit également apporter des solutions aux jeunes.

Propositions

Des mesures à court terme

- **Négocier l'accueil des jeunes** dans toutes les entreprises.
- Dans la suite des actions du Plan Banlieues, évaluer les premiers engagements signés par les grandes entreprises et amplifier leur implication à recruter des jeunes des quartiers (Zus), assorti d'objectifs chiffrés.
- Tout jeune demandeur d'emploi de moins de 30 ans doit bénéficier dès son inscription à Pôle Emploi d'un **accompagnement renforcé** (de type CRP).
- Privilégier l'accès aux contrats de professionnalisation aux jeunes peu ou pas qualifiés.
- Favoriser l'accès à l'emploi de jeunes qualifiés en proposant deux dispositifs :
 - Créer un **dispositif « emploi-innovation »** ciblé sur les filières stratégiques définies lors des Etats généraux de l'industrie. S'inspirant des emplois jeunes, les « emplois-innovation » viseraient à les propulser dans le développement de secteurs porteurs. L'obligation de formation et d'obtention d'une qualification professionnelle pourrait être instaurée.
 - Créer un **dispositif de pré-embauche** dans les nouveaux secteurs stratégiques dont les liens formation-emploi sont encore peu organisés.
- Réaffirmer **la place du stage comme outil pédagogique** exclusivement utilisé dans le cadre d'une formation. Tout cursus de formation en entreprise de plus de trois mois devrait se faire sous la forme d'un contrat en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) ou d'un contrat de pré-embauche.

Un engagement chiffré du patronat

- La négociation interprofessionnelle devra **chiffrer les objectifs à atteindre** sur chaque mesure.
- **Les contrats d'apprentissage** connaissent une régression en période de crise. Des régulations locales devraient inciter les entreprises à être moins dépendantes de la conjoncture sur ce sujet. La CFDT souhaite la création d'une politique régionale concertée avec les partenaires sociaux et les gestionnaires des fonds de la professionnalisation et de l'apprentissage.
- Les comités de filières pourraient être amenés à fixer des objectifs d'embauche de jeunes d'ici à juin 2011. Sur cette base des mesures comme les « emplois innovation » ou l'expérimentation des conventions de pré-embauche seraient déployées.
- La CFDT demande la constitution d'un « **Fonds d'investissement social jeune** » alimenté par des ressources issues des fonds paritaires. L'Etat et les collectivités territoriales pourraient abonder ce fonds initiés par les partenaires sociaux.
- A tous les niveaux, développer un pilotage partagé entre partenaires sociaux, avec l'Etat et les régions.

Sur l'alternance

- Négocier **une charte à faire signer par les entreprises pour une alternance de qualité** avec une convention-type, une définition des tâches des différentes personnes participant au tutorat, une ouverture de l'entreprise à la diversité et à la mixité...
- Négocier **un cadre national pour inciter les branches professionnelles à développer l'alternance** des jeunes.

Des mesures en faveur du logement

- Les mesures développées par les partenaires sociaux au sein d'Action Logement pourraient **réserver 15 000 logements, en direction des jeunes** et des jeunes salariés en mobilité
- Action Logement pourrait inciter les bailleurs sociaux sous sa gouvernance, à pratiquer davantage la colocation.
- Complément indispensable d'une politique d'accès au logement, les dispositifs de sécurisation dont la Garantie des risques locatifs, devront être renforcés pour que les jeunes en soient réellement bénéficiaires.

Précarité

- **Aucun jeune ne doit être laissé sans solution.** La CFDT propose d'instaurer une Garantie Jeune. Il s'agit d'accompagner de manière renforcée chaque jeune sorti de formation initiale sans qualification ou ne trouvant pas

sa place sur le marché du travail et d'attribuer un revenu lié à l'accompagnement.

- **Le RSA jeunes (Revenu de solidarité active) est un échec dans sa mise en œuvre.** En cause, les conditions d'accès très restrictives. La CFDT et le collectif Génération précaire ont déposé un recours auprès du Conseil d'Etat sur ce sujet.

NEGOCIATION ASSURANCE CHOMAGE

Consolider les résultats obtenus en 2009

La convention d'assurance chômage actuelle court jusqu'au 31 mars 2011. La négociation va s'ouvrir dans un contexte particulier :

- **la situation de crise** qui ne permet pas d'envisager une réduction du nombre de demandeurs d'emploi à court terme. Il faudra assumer une augmentation du chômage de longue durée des publics les plus fragiles.
- **Pôle Emploi n'est toujours pas en état d'assurer l'offre de services prévue.**
- **L'Etat se désengage dans le financement** de Pôle Emploi et envisage de supprimer plusieurs mesures, escomptant leur prise en charge par l'Unedic (Contrat de transition professionnelle, Allocation équivalent retraite, Allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation).
- **La situation financière de l'Unedic est dégradée** : un résultat déficitaire 2010 estimé à 3,2 milliards d'euros et déficit cumulé de près de 9,4 milliards.
- **L'impact de la réforme des retraites** sur le régime d'assurance chômage n'est pas négligeable : un total de 1,2 milliards d'euros entre 2011 et 2017 ainsi qu'une diminution des recettes à cause du transfert de cotisations assurance chômage vers l'assurance vieillesse envisagée par le gouvernement à partir de 2020, soit 3,3 milliards d'euros par an.

Ce que veut la CFDT

Règles d'indemnisation

- **Maintenir les règles** actuelles : ouverture dès quatre mois travaillés, un jour indemnisé pour un jour travaillé, filière unique.
- **Instaurer des droits rechargeables** : les droits acquis et non consommés lors d'une première période de chômage seraient récupérables ultérieurement. Ce serait une incitation à reprendre un emploi.

Financement

- **Maintenir le niveau actuel des cotisations.**
- **Instaurer une cotisation variable** selon la durée dans l'emploi ou l'investissement des entreprises dans le capital humain et le retour à l'emploi.

Accompagnement

- **Obtenir un accompagnement différencié des demandeurs** en fonction de leur éloignement de l'emploi.
- **Pointer des exigences sur les résultats** en termes d'accompagnement, sur le rôle et le place des partenaires sociaux dans la gouvernance du service public de l'emploi. Ces engagements devraient être portés et déclinés dans la convention tripartite et au conseil d'administration de Pôle Emploi.

Solidarité nationale et interprofessionnelle

La mise en place du plan Rebond pour l'emploi a permis d'avancer vers une meilleure articulation entre les différents dispositifs. **Il reste beaucoup à faire.** La CFDT portera des propositions pour créer davantage de passerelles entre les formes d'indemnisation du chômage :

- **Créer une avance de droits pour les primo-demandeurs** n'ayant pas quatre mois de cotisation (dont beaucoup de jeunes) ou pour les demandeurs d'emploi à la limite de l'accès aux droits
- **Cofinancer des aménagements de fins de carrières** avec des conditions à remplir par l'entreprise sur la base d'un accord négocié dans l'entreprise.
- **Prendre en charge les conséquences du recul de l'âge de la retraite :**
 - Maintien de l'allocation à 61 ans pour les salariés relevant de la convention 2009 qui ne peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein.
 - Maintien de l'allocation chômage pour les personnes en fin de droits qui ne pourront plus faire la jonction avec le versement de leur indemnité retraite.
- Le dispositif conventionnel de la Convention de reclassement personnalisé (CRP) et l'expérimentation du Contrat de transition professionnelle (CTP) prennent fin en mars 2011. Ces dispositifs ont permis d'expérimenter des formes d'accompagnement renforcé qui méritent d'être transposées pour d'autres publics que les seuls licenciés économiques.

Les effets de la convention 2009 valident l'engagement de la CFDT

Après un an et demi, on compte **312 840 personnes ayant bénéficié du passage de 6 à 4 mois pour déclencher l'indemnisation.** En juin 2010, ces premiers bénéficiaires de la convention étaient à **52 % des jeunes de moins de 30 ans**, en fin de contrats CDD ou intérim.

A ces bénéficiaires s'ajoutent **163 920 demandeurs d'emploi indemnisés entre sept et seize mois, qui auparavant auraient été exclus de l'indemnisation** à cause des différentes filières.

90% des allocataires ont bénéficié d'un effet positif ou neutre de la nouvelle convention. 10 % ont potentiellement reçu une allocation moins longue, soit 51 200 personnes. Ce chiffre est probablement encore plus bas à présent car la période de référence pour chercher les jours travaillés est passée à 28 mois, au lieu de 20, 22 et 26. **Ces nouvelles règles ont coûté 1,2 milliard d'euros au régime.**

Retraites complémentaires

Stabiliser les régimes Arrco et Agirc

Les régimes de retraites complémentaires, par répartition et par points, sont un élément majeur de la protection sociale.

Ils représentent entre un tiers et deux tiers du montant de la pension globale perçue par chaque retraité du secteur privé. Ils concernent :

- 17,5 millions de salariés pour l'Arrco (non-cadres et cadres) et 11,2 millions de retraités,
- 3,7 millions de salariés pour l'Agirc (cadres uniquement) et 2,5 millions de retraités.

La gestion de ces régimes est **entièrement paritaire**.

Soumis aux mêmes difficultés que les régimes de base, les complémentaires subissent aussi une **réduction des cotisations reçues** en raison de la hausse du chômage et une **augmentation des prestations à verser** liée à l'allongement de la vie et à l'arrivée en retraite des générations du baby-boom.

Le maintien du pouvoir d'achat des nouveaux retraités implique **que la baisse du taux de rendement soit enrayée**. Pour atteindre cet objectif, il faudra prendre en compte les évaluations de l'impact sur l'Arrco et l'Agirc du recul des bornes d'âge dans le régime de base.

Les **déficits cumulés subsistent à l'horizon 2018-2020**, même avec la mise en œuvre du recul des bornes d'âge de départ à 62 ans et 67 ans. Dans tous les cas, la situation financière de l'Agirc est nettement plus dégradée que celle de l'Arrco.

La CFDT a contribué à l'obtention de la prolongation de l'accord du 23 mars 2009. Cela donne du temps pour que la négociation puisse se tenir. Le calendrier de négociation a été défini avec un horizon fin mars 2011.

Les enjeux

- Le **rendement** des retraites complémentaires et le niveau des pensions servies par ces régimes,
- L'utilisation des **réserves disponibles** des régimes (52 milliards d'euros),
- L'affectation des **éventuels excédents issus de l'AGFF** (Association pour la gestion du fonds de financement),
- Le dispositif **de départ anticipé pour carrière longue** dans les régimes de retraite complémentaires,

- Les **droits familiaux et conjugaux**, compte-tenu notamment du caractère inégalitaire des majorations proportionnelles et de différences de réglementation au détriment des non-cadres,
- Le **rapprochement entre l'Arrco et l'Agirc** pour harmoniser progressivement les règles des deux régimes.

Ce que veut la CFDT

La CFDT poursuit les objectifs suivants :

- **Pérennisation de l'AGFF et préservation des ressources globales des régimes complémentaires.** La CFDT ne fait pas de l'augmentation du taux de cotisation sa priorité, compte-tenu des contraintes en matière de pouvoir d'achat des salariés.
- **Stabilisation du taux de rendement** compatible avec l'équilibre financier des régimes.
- **Utilisation maîtrisée des réserves**, compte-tenu de leur objet (faire face aux situations difficiles) mais aussi des risques de mainmise de l'Etat sur ces ressources.
- **Réduction des inégalités de niveau de pension complémentaires** à coût constant pour les régimes concernés. La loi sur les régimes de base a des effets négatifs en particulier sur les salariés les plus modestes, qui financent l'essentiel de la réforme. Il serait justifié que ces effets soient contrebalancés par le nouvel accord Agirc-Arrco.
- La CFDT proposera **la forfaitisation de la majoration accordée aux parents de trois enfants.** Une majoration forfaitaire unique Agirc-Arrco, financièrement neutre pour les régimes, permettrait une redistribution vers les nouveaux retraités les plus modestes et améliorerait le niveau de pension d'un nombre important de parents de familles nombreuses.
- La question de **l'évolution de la garantie minimale de points** devrait être posée. Elle bénéficie à 36 % des cadres dont la rémunération est inférieure à un seuil. Un dispositif rénové pourrait concerner l'ensemble des salariés.
- Le **financement des dispositions de départ anticipé pour carrière longue** doit être maintenu et articulé avec la réglementation des régimes de base.

Pour la CFDT, le **calendrier** doit par ailleurs prévoir l'ouverture de **travaux de réflexion à plus long terme**, notamment sur la gouvernance et le rapprochement des régimes Arrco et Agirc, dans la perspective d'une réforme globale du système de retraite.

Dépendance

Pour une prise en charge solidaire de la perte d'autonomie

La prise en charge de la perte d'autonomie comporte de **nombreux enjeux sociétaux : évolution de la cellule familiale, maintien à domicile, place des femmes dans la société et le monde du travail, solvabilisation et professionnalisation des métiers...** Les enjeux sont aussi économiques (coût du risque, coût et qualité du travail...) et liés à l'organisation du système de soin. Les métiers du grand âge devraient créer près de 200 000 emplois d'ici 2015.

Une définition

La perte d'autonomie peut être définie comme **l'impossibilité ou la difficulté durable d'accomplir seul et sans aide les gestes de la vie quotidienne et de participation à la vie sociale.**

Les situations qui portent atteinte à l'autonomie sont susceptibles de concerner chacun à tous les âges de sa vie. Créer une protection sociale pour l'autonomie consiste à **promouvoir des prestations au delà des soins et des dépenses de la vie courante.** Il s'agit de **couvrir les surcoûts liés à la dépendance dans la vie quotidienne et sociale.**

Quelles perspectives ?

Avec 1,1 million de bénéficiaires, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) correspond à **6,7 % des 16,4 millions de personnes de plus de soixante ans.** Au grand âge, la perte d'autonomie est un phénomène en relative diminution : l'espérance de vie gagnée l'est massivement en années sans dépendance.

A l'avenir, **les personnes âgées dépendantes devraient tout de même être plus nombreuses** à cause de l'augmentation des classes d'âge de plus de soixante-dix ans et d'une espérance de vie plus importante des personnes handicapées.

Des incertitudes demeurent sur le moyen-long terme. Les innovations médicales peuvent faire varier sensiblement le nombre de personnes en perte d'autonomie et les coûts. Les technologies liées à la perte d'autonomie peuvent prendre un élan très important. L'attitude des pouvoirs publics pour encourager ou non la recherche et le développement et inciter les industriels à investir sera déterminante.

Un enjeu financier soutenable

Le défi financier est à relativiser. L'intervention publique en direction des personnes âgées en perte d'autonomie représente environ 22 milliards d'euros, à comparer aux 261 milliards de pensions retraites versés en 2009 ! L'enjeu du vieillissement porte plus sur le financement des retraites que sur celui de la perte d'autonomie. Les

chiffres catastrophistes annoncés par le gouvernement peuvent servir à **préparer des réponses individuelles** (assurances privés et recours sur succession).

En matière de financement, les deux principaux sujets concernent **le financement de l'allocation personnalisée autonomie** (elle repose aujourd'hui à 70 % sur les départements et crée des difficultés insurmontables pour nombre d'entre eux) **le coût de l'hébergement en établissement**.

La question du « reste à charge »

Le niveau des prestations ne permet encore pas à de nombreuses personnes et à leurs familles de faire face aux dépenses, en particulier au reste à charge pour la partie liée à la perte d'autonomie (services à domicile, aménagement du domicile, matériel...) et pour l'hébergement pour les personnes en établissement. Selon les territoires et le statut des établissements, le reste à charge en matière d'hébergement peut être estimé entre 1 500 et 3 000 euros.

Ce que veut la CFDT

La CFDT souhaite la création d'un droit universel d'aide à l'autonomie, concrétisé par une allocation et l'amélioration des services et établissements spécialisés. Le financement doit être mutualisé, **majoritairement public** et reposer sur des exigences de solidarité et de justice. La CFDT revendique un financement pérennisé sur la base d'une solidarité large **assurée par tous les revenus, y compris les pensions de retraite**.

- **Successions et donations.** La fiscalité des successions et donations est trop faible. Depuis la loi Tepa, 95 % des successions sont exonérées. **Une taxe de 1 %** sur les transmissions pourrait rapporter plus d'un milliard d'euros. **Ce serait plus solidaire que le recours sur succession** et éviterait que des personnes refusent des solutions d'hébergement pour préserver l'héritage.
- **Rapprocher la fiscalité des actifs et des retraités.** Cette option peut être envisagée de plusieurs manières : il existe divers taux de CSG chez les retraités. La contribution solidarité pour l'autonomie (ex journée Pentecôte) n'est payée que par les salariés : retraités et professions libérales doivent aussi l'acquitter.
- **L'assurance complémentaire.** La question de l'intervention d'assurances complémentaires ne peut s'envisager qu'après la consolidation du socle public et dans le cadre d'un **partenariat entre elles et le régime public en vue de réguler ce nouveau champ de protection sociale**.
- **Renforcer l'attractivité des métiers. Il s'agit d'un enjeu essentiel. Il faut prendre en compte les enjeux de qualification des salariés de ces secteurs.**
- **Une autre organisation du système de soins.** Pour les personnes âgées, il faut développer une meilleure coordination entre le domaine sanitaire (établissements de soins, hospitalisation à domicile...) et le domaine social (établissements médicosociaux et services d'aide à domicile).

Un, deux, trois, public !

Trois jours aux côtés des fonctionnaires

L'ensemble des fonctions publiques est touchée par des réformes d'ampleur, des réorganisations multiples et par le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux. **Tout cela modifie profondément l'activité des agents au quotidien.**

Les militants et adhérents CFDT des fonctions publiques nous alertent sur les conséquences des évolutions des organisations des services publics menées en-dehors de tout dialogue social, allant jusqu'à provoquer un réel mal-être au travail.

Objectif

La CFDT a réfléchi à une dynamique qui s'inscrit dans le temps et se déroule avec les militants. L'objectif est d'inscrire durablement la question du travail et de la gestion de l'emploi dans les axes revendicatifs de la CFDT. Elle a conçu une campagne appelée « Un, deux, trois, public ! ».

La démarche sera essentiellement centrée sur le quotidien des salariés dans une période intense de restructurations et d'évolutions des politiques publiques. Cette dynamique a été mise en œuvre avec les fédérations concernées, l'Union des fédérations de fonctions publiques et assimilés (Uffa) et la CFDT-Cadres.

Trois temps sur le quotidien des agents

Des rencontres sur le terrain

Le 1^{er}, 2 et 3 février 2011, les secrétaires nationaux rencontreront les équipes locales, les agents des fonctions publiques sur leurs lieux de travail pour les écouter, dialoguer avec eux et obtenir des éléments concrets sur ce qu'ils vivent au quotidien : conditions de travail, horaires et cycles de travail, métiers et parcours professionnels, conséquences des réorganisations, reconnaissance...

Ce temps de rencontre doit recouvrir un panel le plus large possible de services et d'établissements des fonctions publiques. L'objectif est de rencontrer et d'écouter un maximum d'agents.

L'accent sera plus particulièrement mis sur les questions relatives aux conditions de travail, à la sécurisation des parcours professionnels, à la mobilité, à la reconnaissance au travail.

A la suite de cette étape, un travail de synthèse sera fait afin de constituer un état des lieux de ce que vivent les agents au quotidien, de leurs aspirations et revendications. Ce travail sera aussi fait à partir des diverses enquêtes que la CFDT a mené en direction des fonctionnaires.

Un rassemblement militant

500 militants des fonctions publiques se réuniront à Paris le mardi 5 avril. L'objectif de ce rassemblement est d'effectuer une restitution des journées de rencontres de février, de faire témoigner des équipes, de mettre en exergue les revendications de la CFDT et de débattre autour des enjeux des fonctions publiques. Les adhérents et militants des services rencontrés début février seront conviés, ainsi que les responsables des syndicats des fonctions publiques, des responsables des URI et fédérations.

Un retour en direction des agents et des revendications

Dans un troisième temps, au début de l'été 2011, un document de synthèse et de nos pistes revendicatives sera destiné aux agents.

Les secrétaires nationaux en régions

François Chérèque

Mardi 1^{er} février Île-de-France

Police de l'air et des frontières de Roissy et douanes de Roissy

Mercredi 2 février Nord-Pas-de-Calais

Centre pénitentiaire de Sequedin, établissement public de santé mentale à Saint-André, maison de retraite de Wasquehal et lycée Baggio à Lille

Jeudi 3 février Champagne-Ardenne

CHU de Reims, Direccte à Châlons-en-Champagne, Service du Trésor à Châlons-en-Champagne et Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) à Châlons-en-Champagne

Marcel Grignard

Mardi 1^{er} février Lorraine

Conseil général de Meurthe-et-Moselle, centre hospitalier régional de Metz, lycée professionnel de Tomblaine et 1^{er} régiment de matériel à Woippy

Anousheh Karvar

Mardi 1^{er} février Pays de la Loire

Lycée professionnel à Saint-Nazaire ou Nantes, Service des pensions à Nantes

Mercredi 2 février Centre

Centre départemental incendie à Bourges, direction départementale des territoires à Orléans

Jeudi 3 février Basse-Normandie

Préfecture de la Manche à Saint-Lô, Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Cherbourg, Inspection académique à Saint-Lô et Arsenal de Cherbourg

Laurent Berger

Mardi 1^{er} février Picardie

Centre hospitalier d'Abbeville, Crous d'Amiens, centre de tri d'Amiens

Mercredi 2 février Île-de-France

SFED à Balard, SERIF à La Défense, PPDC dans les Hauts-de-Seine

Jeudi 3 février Languedoc-Roussillon

Université Montpellier 2, collège Jules-Valles à Nîmes

Véronique Descacq

Mardi 1^{er} février Bourgogne

Centre hospitalier de Nevers, cité scolaire à Nevers, centre des impôts à Cosne-Cours-sur-Loire

Mercredi 2 février Bretagne

Ehpad de Landerneau, université de Bretagne Occidentale à Brest

Jeudi 3 février Bretagne

Dirreccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) à Rennes, DGAMI à Bruz

Hervé Garnier

Mardi 1^{er} février Poitou-Charentes

Draaf (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) à Poitiers

Mercredi 2 février Aquitaine

Cité administrative de Bordeaux

Jeudi 3 février Provence-Alpes-Côte d'Azur

Centre hospitalier de Toulon et CNMSS (Caisse nationale militaire de sécurité sociale) à Toulon

Laurence Laigo

Mardi 1^{er} février Provence-Alpes-Côte d'Azur

Maison d'arrêt d'Avignon et CHU de la Timone

Mercredi 2 février Rhône-Alpes

Police municipale à Grenoble, un lycée de Lyon

Jeudi 3 février Île-de-France

Une école à Paris ou à Créteil, ministère des Finances à Bercy, Inra (Institut national de la recherche agronomique) à Jouy-en-Josas

Jean-Louis Malys

Mardi 1^{er} février Auvergne

Ecole des impôts à Clermont-Ferrand, Inra (Institut national de la recherche agronomique) à Clermont-Ferrand

Mercredi 2 février Midi-Pyrénées

Centre hospitalier de Rodez, Météo France à Toulouse

Jeudi 3 février Limousin

Employés des services publics du canton de Boussac-en-Creuse, Service national du ministère de l'Agriculture à Limoges

Patrick Pierron

Mardi 1^{er} février Alsace

Conseil général du Bas-Rhin, une maison de retraite et un établissement scolaire

Mercredi 2 février Franche-Comté

Conseil général du Doubs, Centre hospitalier Belfort-Montbéliard, centre des impôts de Besançon

Jeudi 3 février Haute-Normandie

Conseil général de Seine-Maritime, hôpital psychiatrique de Saint-Etienne-du-Rouvray